

et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif

① Le concept d'inégalité

Il existe de nombreuses différences entre les individus selon plusieurs critères. Certaines d'entre elles ne sont pas à l'origine d'inégalités ; mais certaines le sont.

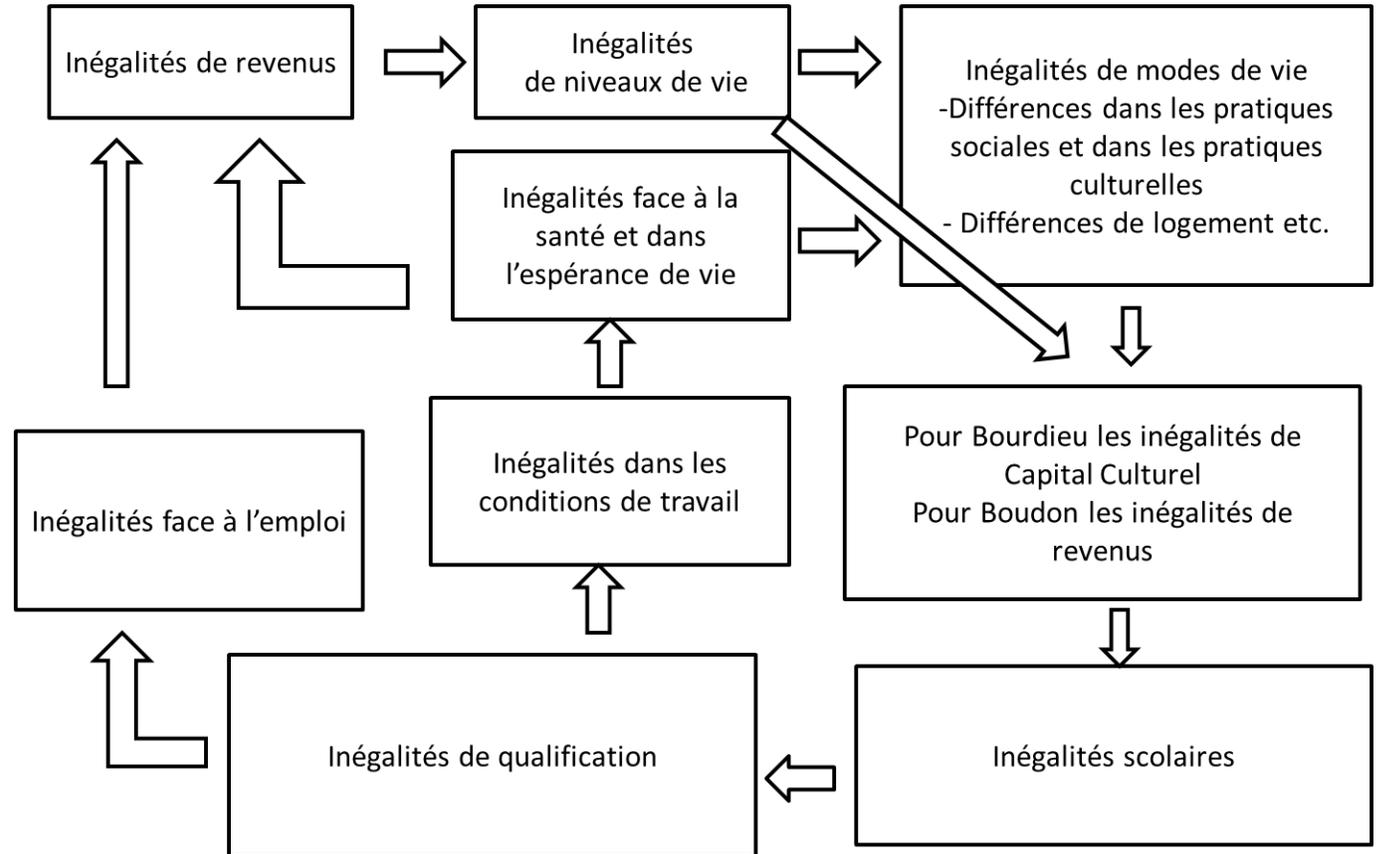
Une inégalité peut se définir comme une différence d'accès à des ressources rares et socialement posées.

② Les grandes tendances des inégalités depuis le début du XXème siècle

Au cœur des inégalités économiques et sociales se trouvent les inégalités de revenus. Celles-ci se réduisent de 1900 jusqu'au milieu des années 1980 puis à partir du milieu des années 1980 les inégalités des revenus progressent. Ainsi, globalement les inégalités économiques et sociales connaissent les mêmes tendances.

③ Les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme. En effet, on distingue les inégalités économiques (revenus, niveau de vie, patrimoine) des inégalités sociales (scolaires, modes de vie, santé, pratiques sociales et culturelles, face au chômage etc.)

④ Les inégalités économiques et sociales présentent un caractère cumulatif. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas indépendantes les unes les autres, elles se cumulent, elles forment système et s'entraînent les unes les autres. Par ailleurs, elles se reproduisent c'est-à-dire se transmettent d'une génération à l'autre.



① Le rapport inter-quantiles

La dispersion d'une série statistique se mesure généralement à l'aide des quantiles ou des déciles. Si on ordonne une distribution, généralement de la valeur la moins élevée à la valeur la plus élevée, les quantiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales ; les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. On peut noter deux principaux types de déciles ou de quantiles

Lorsqu'il s'agit d'un quantile (décile) moyen le terme moyen est précisé : revenu moyen, patrimoine moyen, salaire moyen. Lorsqu'il s'agit d'un quantile moyen le document fait apparaître Q1 et Q5 et le rapport inter-quantiles est donc $Q5/Q1$. De même lorsqu'il s'agit d'un décile moyen le document fait apparaître D1 et D10 et le rapport interdéciles est donc $D10/D1$. Le chiffre obtenu peut se lire comme les 20% (10%) des ménages les plus riches disposent en moyenne d'un revenu (patrimoine) x fois plus élevé que les 20% (10%) des ménages les plus pauvres.

Lorsqu'il s'agit d'un quantile (décile) borné le terme moyen n'apparaît pas et le document fait apparaître Q1 et Q4 et le rapport inter-quantiles est donc $Q4/Q1$. De même, lorsqu'il s'agit d'un décile moyen le document fait apparaître D1 et D9 et le rapport interdéciles est donc $D9/D1$. Le chiffre obtenu peut se lire comme les 20% (10%) des ménages les plus riches disposent d'un revenu (patrimoine) AU MOINS x fois plus élevé que les 20% (10%) des ménages les plus pauvres.

② Le top 1%

Lorsque l'on partitionne une population en 100 parts égales on obtient des centiles, et le top 1% correspond à la part de la population la plus favorisée par rapport au critère choisi.

④ La corrélation des revenus parents / enfants

Cet indicateur cherche à mesurer la corrélation entre les revenus des parents et ceux de leurs enfants. On rappelle qu'une corrélation désigne le fait que deux variables sont liées l'une à l'autre et que l'une est la cause de l'autre. Cet indicateur cherche donc à mesurer la force du lien entre la rémunération des parents et celle de leurs enfants devenus adultes. On peut parler également de l'élasticité intergénérationnelle des revenus. Cet indicateur est compris entre 0 et 1. Lorsque l'indicateur est égal à 0, la corrélation n'existe pas, lorsque l'indicateur est égal à 1 la corrélation est

③ La courbe de Lorenz et le coefficient de Gini

La courbe de Lorenz est une courbe qui représente la concentration d'une variable pour une population donnée. Celle-ci se définit en abscisse par le pourcentage de ménages (classés des plus pauvres aux plus riches) et en ordonnée par la masse de revenu ou de patrimoine que se partagent ces ménages (de 0 à 100%). Cette courbe est située au-dessous de la diagonale (qui représente la répartition parfaitement égalitaire, tous les ménages perçoivent le même revenu). Plus la surface entre la droite d'équirépartition et la courbe de Lorenz est importante, plus l'inégalité est grande. En revanche, plus la courbe se rapproche de la diagonale, plus la répartition est égalitaire.

Le coefficient de Gini est compris entre 0 et 1. Il mesure l'aire comprise entre la droite d'équirépartition et la courbe de Lorenz. Lorsque le coefficient de Gini est égal à 0, la courbe de Lorenz et la droite d'équirépartition se confondent et les inégalités sont nulles. Plus le coefficient s'éloigne de 0 et se rapproche de 1, plus les inégalités sont fortes.

permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libertarisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict)

① Les différentes formes d'égalité

L'égalité des droits : la loi est la même pour tous

L'égalité des chances : égalité des possibilités d'accéder aux diverses positions sociales quels que soient son origine sociale, son sexe, son origine ethnique, son âge etc.

L'égalité des situations : absence d'inégalités économiques. Les ménages ont les mêmes revenus, niveaux de vie et patrimoines.

La justice sociale est un idéal qui conduit à privilégier et à promouvoir l'égalité des droits, des chances et des situations

② La conception utilitariste de la justice sociale

Est juste tout ce qui peut accroître le bien-être d'une population même si, pour cela, certains individus doivent y perdre. Ainsi, une politique moralement juste est celle qui produit le plus grand bonheur pour le plus grand nombre, ce qui revient à maximiser la somme (éventuellement pondérée) des utilités des individus la composant. Dans ce cadre, la justice sociale est indépendante du degré d'inégalité et la réduction de la pauvreté n'est un objectif qu'en tant qu'elle permet d'augmenter la satisfaction globale.

③ La conception libertariste de la justice sociale

Est juste une société qui garantit aux individus qui la composent de disposer d'une **égalité des droits**.

La répartition des ressources est opérée par le marché (qui attribue à chacun selon ses mérites) et, de fait, les inégalités sont justes car elles reposent sur des décisions individuelles prises librement.

L'État ne doit pas intervenir pour corriger les inégalités des chances ou des situations. Car il n'est pas possible de lutter contre les inégalités des chances (à savoir contre le don naturel ou le déterminisme social). Et car il n'est pas souhaitable de réduire les inégalités de situations car toute tentative d'égalitarisme ne pourrait qu'aboutir à une médiocratie. Finalement toute forme de protection sociale et d'État-Providence est à rejeter au nom de la liberté individuelle, du respect du droit de la propriété, droit d'échanger librement et de transmettre ses biens (héritage) et de l'efficacité économique.

L'État doit se contenter d'assurer l'égalité des droits et de garantir les libertés individuelles et le droit de la propriété.

④ La conception différentialiste de la justice sociale.

Est juste une société qui garantit aux individus qui la composent de disposer d'une **égalité des droits et des chances**.

Pour que la distribution des positions ne soit pas arbitraire il faut garantir l'égalité des chances. Pour ce faire l'État doit intervenir en fournissant les mêmes services publics à tous (principe égalitaire) et en compensant les handicaps naturels ou de départ (discriminations positives). Ainsi une société est juste si elle est méritocratique.

Enfin, les inégalités ne sont acceptables que si elles bénéficient au plus défavorisés et ne doivent pas se faire au détriment de ces derniers.

L'État doit assurer l'égalité des chances et des droits (sauf en cas de politiques de discrimination positive)

⑤ La conception correctrice de la justice sociale : l'égalitarisme strict.

Est juste une société qui garantit aux individus **l'égalité des situations**. À la différence des libertaristes les auteurs partisans de cette approche soutiennent que l'égalité des droits ne suffit pas pour garantir la liberté. Il faut aussi l'égalité des situations. Dans cette configuration, la notion d'égalité des chances n'a, elle-même plus de sens, du fait que les niveaux et modes de vie sont les mêmes et que les parcours professionnels sont équivalents en matière de prestige (même si la division sociale du travail demeure).

Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

① L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale : fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesure de lutte contre les discriminations.

② Par le biais de la fiscalité l'État peut diminuer les inégalités de revenus (de situations)

Mise en place de l'impôt progressif sur le revenu.

En revanche les impôts forfaitaires et proportionnels (TVA) peuvent s'avérer injustes, puisque pesant plus lourdement sur les ménages les moins favorisés.

③ Par le biais de la Protection sociale les pouvoirs publics peuvent réduire les inégalités de situations (et donc indirectement les inégalités des chances)

La logique d'assurance permet d'effectuer une redistribution monétaire horizontale des revenus qui permet d'éviter qu'apparaissent des inégalités de situations (bien portants / malade ; actifs occupés / chômeurs ; jeunes / séniors)

La logique d'assistance permet de réduire les inégalités de situation en opérant une redistribution monétaire verticale des revenus : versements de prestations sociales sous conditions de ressources + impôts progressifs.

④ La fourniture de services collectifs permet un accès égal à tous les ménages pour des services considérés comme essentiels : **éducation, santé, logement.**

Cette fourniture repose d'une part sur les transferts sociaux en nature c'est-à-dire opérés sous forme de prestations sociales en nature à savoir les biens et services que les ménages bénéficiaires achètent eux-mêmes mais se font ensuite rembourser (frais médicaux ou de médicaments). Elle repose également et d'autre part sur les services collectifs gratuits ou quasi-gratuits comme l'éducation, la santé et le logement social (HLM).

En garantissant à tous l'accès à ces services les pouvoirs publics favorisent l'égalité des droits, des chances et des situations.

⑤ Par le biais de politique de discriminations positives les pouvoirs publics luttent contre les discriminations (négatives) dont sont victimes certaines populations en fonction de leurs couleurs de peau, de leur genre, de leur lieu d'habitation, l'orientation sexuelle, le handicap, la religion, l'origine sociale ou ethnique etc.

Plusieurs mesures sont possibles pour éviter ou réduire des inégalités induites par des discriminations négatives : on peut citer les quotas ou encore des soutiens privilégiés (REP + par exemple)

Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

① L'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale : fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesure de lutte contre les discriminations.

② s'exerce sous contrainte de financement

Depuis le milieu des années 1970 on observe une remise en cause du financement de la protection sociale basée sur les cotisations sociales et donc sur les revenus du travail salariés. Il y a un effet ciseau :

Une baisse des recettes du fait du ralentissement de la croissance, de la hausse du chômage et le vieillissement de la population.

Une hausse des dépenses avec la hausse du chômage, le vieillissement de la population, les progrès dans les technologies médicales etc.

A cela s'ajoute l'apparition puis la persistance des déficits publics et la montée de la dette publique.

Dès lors, pour limiter les dépenses et/ou accroître les recettes plusieurs mesures sont mises en œuvre : déremboursement de certains soins, réformes des retraites, durcissement des conditions d'assurance chômage etc.

③ fait l'objet de débat en termes d'efficacité : réduction des inégalités

La redistribution verticale est limitée par un système trop faiblement progressif (cotisations sociales proportionnelles, TVA, faible imposition des revenus du capital).

Des services publics qui profitent davantage aux ménages les plus aisés dont les enfants ont une espérance de vie scolaire plus importante et dont l'espérance de vie est plus forte.

Les politiques de discriminations restent incomplètes : elles ne concernent pas les discriminations raciales ou religieuses ; elles ne s'attaquent pas aux inégalités économiques et sociales à l'origine des inégalités.

④ fait l'objet de débat en termes de légitimité (notamment consentement à l'impôt)

Ras-le-bol fiscal de la part des ménages modestes (pourtant receveurs nets) vis-à-vis des impôts proportionnels (TVA, Taxe carbone etc). *Mouvement des Gilets Jaunes*

Ras-le bol fiscal de la classe moyenne qui est contributrice nette et qui ne bénéficie pas forcément des niches fiscales dont peuvent bénéficier les ménages plus aisés ; et qui avoir le sentiment que les services publics se dégradent (notamment dans les zones rurales).

⑤ fait l'objet de débat en termes de risques d'effets pervers : désincitations

Selon les libéraux, le marché attribuant à chacun selon ses mérites, la redistribution verticale désincite les ménages aisés à l'effort et incite les ménages défavorisés à la paresse. De plus, en nuisant à l'épargne des ménages aisés, la redistribution verticale, pénalise l'investissement et donc la croissance économique.

Les politiques de discriminations positives peuvent être à l'origine d'effets pervers : baisse de la qualité des recrutements, sentiment d'injustice, développement du communautarisme, développement de l'assistanat et désincitation à l'effort.